



## **Conseil Communautaire du jeudi 26 mai 2016 à 19 heures** **Compte rendu**

### **ETAIENT PRESENTS**

BASSE Paul (Autreppes), BEAUD'HUIN Sandrine (Landifay et Bertaignemont), BELLEVEAU Evelyne (Vervins), BERTHOUX Jean-Louis (Voharies), BLARY René (Plomion), BODSON Jean-Paul (Vervins), BUYSSE Eric (Le Hérie la Vieville), CAIL Roselyne (Le Nouvion en Thiérache), CAMBRAYE Olivier (Dorengt), CARLIER Daniel (Englancourt), CHATELAIN Laurence (La Neuville Housset), CHIMOT Jean-Pierre (Le Nouvion en Thiérache), CHIMOT Joël (Boué), CHOULETTE Jérémy (Luzoir), COMPERE Alain (Esqueheries), CUS Jean-Claude (Hary), CUVELETTE Thibaut (Wiège Faty), DEBESSE Laurent (Fontaine lès Vervins), DEBOUZY André (Etréaupont), DEMEESTERE Bruno (Fontaine lès Vervins), DENYS Frédéric (Buironfosse), DHUIEGE Guillaume (Bergues sur Sambre), DOLIGNON Didier (Esqueheries), DORGERE Bertrand (Braye en Thiérache), DORJOT Marc (Esqueheries), DOUCY Béatrice (Housset), DUMORTIER Daniel (Sains-Gobert), DUSSART Bernard (Thenailles), FAUCONNIER Bernard (La Capelle), FOSTIER Régis (La Capelle), GOSSET Yves (Laigny), GRAVET Didier (Sorbaix), GRENIER Jean (Puisieux et Clanlieu), GUILLAUME Alain (Nampcelles la Cour), GUILLEMIN Régis (Sains-Algis), HAUET Chantal (Le Nouvion en Thiérache), HU Daniel (Marfontaine), HUBERT Denis (Lemé), HUCLIN Steve (Bancigny), JOPEK Jacques (Etréaupont), JOSEPH Marie-José (Vervins), LAMENDIN Olivier (Rougeries), LAMANT Catherine (Boué), LAMOUREUX Vincent (Sains-Richaumont), LEJEUNE Jean-Patrice (La Flamengrie), LEFEBVRE Jean-Luc (St Pierre lès Franqueville), LEFEBVRE Daniel (Froidestrées), LEMOINE Jean-Louis (Franqueville), LEMOINE Philippe (Gercy), LIEVOIS Michèle (Sains-Richaumont), MAES Christelle (La Capelle), MAILLARD Jean-Claude (Vervins), MARLETTE Agnès (La Flamengrie), MARLOT Laurent (Fontaine lès Vervins), MATHIEU Claudile (Vervins), MERESSE Guy (La Capelle), MEURA Frédéric (Papleux), MEURISSE Nicole (La Flamengrie), NICOLAS Mickaël (Sommeron), PREDHOMME Raymond (Erloy), PRINCE Jean-Marc (Vervins), RENAUX Jean-Paul (Voulpaix), RICHET Luc (Clairfontaine), SERET Paul (Rocquigny), STEVENOT Cyrille (La Bouteille), TELLIER Pierre-Marie (Barzy en Thiérache), THOMAS Thierry (Boué), VANNEAU Christian (Gronard), VERIN Guy (Le Nouvion en Thiérache), VERON Paul (Clairfontaine), WATTIER Marie-Anne (Buironfosse), YVERNEAU Damien (Burelles).

### **ETAIENT REPRESENTES**

#### ***Ont donné procuration :***

BRIDE Michel (La Capelle) donne procuration à FOSTIER Régis (T)  
DE GROOTE Antoine (Prisces) donne procuration à Mme SCACERIAUX Valérie (S)  
DOUBLEMARD Annie (Sains-Richaumont) à LAMOUREUX Vincent (T)  
GOIRE Marie-Christine (Vervins) donne procuration à BODSON Jean-Paul (T)  
HERSOY Hugues (Buironfosse) donne procuration à WATTIER Marie-Anne (T),  
LANGHENDRIES Jérôme (Lerzy) donne procuration à DENYS Frédéric (T)  
LECOMPTE Eric (La Vallée au Blé) donne procuration à MARLOT Laurent (T)  
LEGOUX Patrick (Chevennes) donne procuration à COLLART Laurent (S)  
LUSTENBERGER Corinne (Fontenelle) donne procuration à CARLIER Daniel (T)  
MARA Claudine (Leschelle) donne procuration à MARQUANT Alain (S)

MOREAU André (Etréaupont) donne procuration à DEBOUZY André (T),  
NOIROUX Bruno (Vervins) donne procuration à MAILLARD Jean-Claude (T),  
TORRE Philippe (Berlancourt) donne procuration à LEFEBVRE Jean-Luc (T)  
TRICOTEAUX Régis (Clairfontaine) donne procuration à RICHET Luc (T),

### **ETAIENT EXCUSES**

CAUET Francis (La Bouteille), HAVY Sandrine (La Capelle), LECOCQ Serge (La Bouteille),  
PETIAU Eric (La Neuville lès Dorenge).

### **ETAIENT ABSENTS**

COCQUELET Sandrine (Le Nouvion en Thiérache), COMBA Jean-Pierre (Gergny),  
DELAPORTE Jean-René (Rogny), FAUCHEUX Bernard (Haution), HOUACINE Didier (Le  
Nouvion en Thiérache), LECLERE Marc (Le Sourd), LECOYER Régis (Houry), LEGRAND Yves  
(Fesmy le Sart), LOISEAU Michel (Le Nouvion en Thiérache), PAYAN Claude (Landouzy la  
Cour), PLOTTEY Pascale (Le Nouvion en Thiérache), THIEBAUT Jean (Colonnay), THIEBAUT  
Jean-Albert (Lugny), TOUCHE Michel (Harcigny), VAN ISAKER Jean (Monceau le Neuf).

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 avril 2016.  
Nomination d'un secrétaire de séance : M. Olivier Cambraye ; secrétaire auxiliaire : Sébastien  
CARTON

## **1. Modification des statuts de la CCTC : actualisation suite à la loi NOTRE et prise de compétence « communications électroniques » (fibre optique) :**

- . présentation modifications compétences suite loi NOTRE**
- . annulation délibération prise le 28 avril 2016 et prise d'une nouvelle délibération**

Monsieur Le Président rappelle les raisons de la convocation de ce conseil non prévu dans le  
calendrier initial. Il s'agit de sa volonté et de celle de l'ensemble des vice-présidents suite au  
déroulement du dernier conseil communautaire qui s'est achevé sur un sentiment de  
malentendu. Il rappelle que suite à celui-ci il a envoyé un mail le lendemain à l'ensemble des  
conseillers pour expliciter sa vision des choses.

Il s'agit aujourd'hui de reprendre une délibération sur juridiquement dans un contexte apaisé et  
serein compte tenu de l'importance du projet fibre optique en expliquant à nouveau les choses de  
manière dépassionnée et calme.

P. Véron explique ainsi qu'il n'a pu lors de la dernière séance accéder à la demande de P. Torre,  
excusé ce jour, de diviser la délibération relative à l'actualisation des statuts pour deux raisons.  
D'abord car les attaques relatives à la manipulation ou à la volonté « de faire une entourage »  
n'étaient acceptables et n'avaient pas lieu d'être dans un débat démocratique. Ensuite parce que  
l'ordre du jour prévoyait un seul point et que le diviser en deux délibérations aurait pu créer une  
fragilité juridique.

Il rappelle que s'agissant de manipulations, l'équipe actuelle est élue depuis 2 ans et a toujours  
fait preuve de transparence, sans aucune manipulation, sur aucun sujet. Il n'y a avait aucune  
raison d'agir différemment.

P. Véron précise que finalement le débat qui a engendré les tensions lors de la dernière séance  
est celui de l'axe Sambre et de son financement par la CCTC. Il n'avait pas lieu d'être puisque la  
compétence a été acquise par arrêté préfectoral du 14 avril dernier suite à processus  
démocratique. Tout d'abord votes à fortes majorités au bureau et conseil en 2015 puis majorité  
plus faible (moitié des conseils municipaux représentant 70% de la population) en fin d'année  
2015.

Il indique comprendre la réaction de certains élus sur le sujet puisque le contexte a évolué avec le projet de commune nouvelle et le retrait probable de Boué. Il rappelle néanmoins avoir dit que suite à cela l'engagement financier de la CCTC devait être revu et que la baisse automatique engendrée par l'application des critères, soit 12 430 €, n'était pas suffisante. Le président estime n'avoir peut être pas été assez clair sur ce point et affirme donc que tout engagement financier de la CCTC sur le projet axe Sambre sera soumis à un vote du conseil.

Il informe que la séance d'aujourd'hui a pour objet d'actualiser les statuts de la CCTC. Il s'agit de la même délibération que celle proposée le 28 avril mais il ne s'agit aucunement de demander aux communes de revenir sur leurs votes concernant la compétence développement économique et touristique fluvial.

P. Véron signale qu'il ne donne de leçon à personne ; qu'on a le droit de discuter, de débattre mais aucunement de manquer de respect. Il rappelle que pour préparer les débats du conseil tous les élus reçoivent les comptes rendus de toutes les commissions et du bureau. Il informe que désormais il n'acceptera plus les attaques personnelles et réagira en conséquence.

Il conclue en rappelant qu'il faut penser aussi à l'image donnée de la CCTC au grand public à travers les médias et que les élus sont là pour défendre un territoire entier et non une ou plusieurs communes en particulier.

Les conséquences de la loi NOTRE pour la CCTC sont ensuite exposés. Il s'agit d'une certaine façon de la genèse du projet d'actualisation des statuts.

Il est ensuite rappelé le contenu des statuts actuels de la CCTC et présenté le projet de modification pour deux raisons. D'une part pour les actualiser, d'autre part pour transférer la compétence fibre optique.

### **1°) L'actualisation des statuts afin de les rendre conforme à la loi NOTRE du 7 août 2015**

Il s'agit ici d'effectuer une mise à jour des statuts de la CCTC et d'anticiper les modifications en termes de compétences issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (NOTRE).

Il s'agit aussi de faciliter la lecture des statuts de la CCTC éclatés dans 7 arrêtés préfectoraux depuis 2006.

L'ensemble des articles (sauf le 2) des statuts est actualisé avec des ajouts, suppressions ou simples modifications de formes. Il n'y a aucune nouveauté sur le fond, sauf la compétence aire d'accueil des gens du voyage et communications électroniques.

L'ensemble des compétences de la CCTC est repris à l'article 2 réécrit conformément à la loi du 7 août 2015. Il n'y a toutefois pas de modifications importantes puisque la presque intégralité des compétences est déjà transférée à la CCTC.

### **2°) Pour transférer à la Communauté de communes la compétence communications électroniques, vulgarisée sous l'appellation « fibre optique ».**

Il s'agit ici de transférer une nouvelle compétence facultative à la Communauté de communes : Communications électroniques

C'est la nouvelle compétence liée à la fibre optique. Il s'agit de porter au niveau intercommunal un projet de territoire qu'est la desserte de l'ensemble des habitants en fibre optique. La

Communauté transférera par suite cette compétence à l'USEDA. Cela permettra de desservir tous les habitants du territoire et de répartir la charge financière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**RETIRE** la délibération en date du 28 avril 2016 relative à la modification des statuts de la CCTC

**APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Thiérache du centre

**AUTORISE** Monsieur le Président à soumettre cette modification des statuts aux conseils municipaux des 68 communes membres, conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, et à signer tout document s'y rapportant.

L. Marlot prend la parole pour féliciter P. Véron sur la tenue de la séance et sur la volonté claire de soumettre au conseil le futur engagement financier concernant l'axe Sambre. Il estime que c'est la bonne décision pour retrouver de la sérénité au sein du conseil.

## **2. Question diverse**

R. Fostier résume les rencontres élus./entreprises/METS programmées début mai. Les échanges autour de la fibre optique ont été nourris et la METS a entrepris un travail d'examen du besoin actuel et du besoin futur en très haut débit des plus grandes entreprises du territoire. L'idée est de permettre aux entreprises de connaître techniquement les possibilités du futur réseau public afin qu'elles puissent négocier en connaissance de cause avec les opérateurs qui leur proposeront des offres commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h40.

Le Président,

**Paul VERON**